

en Tunisie : 6, et 48. — Un à Constantine : 34. — Trois à Oran : 49, 53, 144. Sur ces soixante-douze bataillons, une partie va rentrer en France. Voici, d'après l'Annuaire militaire, la liste de ceux qui resteront en Afrique :

Bataillons restant en Tunisie :	
1 ^{er} corps d'armée :	33, 43.
2 ^e —	87, 128.
3 ^e —	119.
4 ^e —	401, 115.
5 ^e —	46.
9 ^e —	77, 125.
10 ^e —	25, 10.
11 ^e —	19, 137.
12 ^e —	14, 107.
13 ^e —	38, 92.
16 ^e —	122, 143, 27 chasseurs.
17 ^e —	20, 83, 29 chasseurs.
18 ^e —	6, 18.
Bataillons dirigés sur l'Algérie :	
4 ^e —	117, 130.
11 ^e —	93, 116.

Paris, 18 avril. — Contrairement à ce que l'on espérait, la tribu des Ouerghamma n'a pas encore obtenu l'aman. Les conditions faites par l'autorité militaire sont, paraît-il, assez dures. Les tribus sont d'ailleurs toujours calmes, et tout donne à espérer que l'insurrection ne renaitra pas, malgré les excitations du dehors et les agissements de certains marabouts.

Nous parlions hier d'un mouvement de troupes turques autour de Tripoli ou vers la frontière tunisienne, car il y aurait deux versions.

Voici qu'aujourd'hui une dépêche de l'agence Reuter présente les faits sous un jour un peu sombre.

D'après cette dépêche, un camp d'infanterie et de cavalerie a été installé dans une plaine à l'ouest de la ville ; une colonne est prête à marcher, au besoin, sur la frontière tunisienne.

« Le conseil militaire, sous la présidence de Mohammed-Zeki-Pacha, a décidé d'apprendre aux irréguliers arabes l'usage de la carabine Martini, et un ordre de Constantinople prescrit l'achat immédiat de 1,500 chevaux de cavalerie. »

On parle aussi de renforts envoyés récemment de Constantinople en Tripolitaine « où l'autorité militaire, dit une feuille du soir, affiche de plus en plus son hostilité à l'égard de la France. »

Etranger

Suisse

Berne, 18 avril. — Les travaux du percement du tunnel du Saint-Gothard auront occasionné de nombreux cas de décès et de blessures.

On accuse dans les statistiques officielles 174 morts et 391 blessés dans le percement de la grande galerie. On sait que ce travail a duré dix ans et que le nombre des ouvriers occupés au percement a varié entre 841 en 1873, 2,362 en 1877, et 2,500 en 1881, la moyenne étant de 2,500 environ.

Allemagne

Strasbourg, 18 avril. — L'Alsacien-Lorrain annonce que sur 2,385 jeunes gens inscrits sur les tableaux de recrutement dans la circonscription de Ribeauvillé, 1,119 seulement se sont présentés.

Dans cette circonscription rurale, plus de la moitié des recrues ont refusé de se rendre à l'ordre d'appel.

Berlin, 18 avril. — Le monde médical allemand vient d'être mis en émoi par une découverte du docteur Koch, suivant laquelle les tubercules des phthisiques seraient provoqués par des bactéries. Les germes des bactéries se trouveraient d'ordinaire dans le lait.

M. Levysohn, rédacteur en chef du Journal du Lundi, feuille berlinoise, a été condamné à quinze jours de prison pour avoir reproduit un article de l'Intransigeant, dans lequel Gambetta était comparé

Derrière ces vitrages s'élevaient en bel ordre les couvertures coquilles et multicolores de volumes innombrables sur lesquels rayonnaient les plus beaux noms de la littérature contemporaine.

— Ça sera bien le diable, dit René, si nous ne trouvons pas la notre affaire !

Il franchit le seuil.

Jean-Jeudi, intimidé, l'attendait dans la galerie.

— Monsieur, demanda le mécanicien à l'un des employés, existe-t-il un volume renfermant tous les noms des familles nobles qui habitent Paris ?

Monsieur Sauvatre, fit l'employé en s'adressant au chef d'exploitation, assis à son bureau et à demi caché par un entassement de papiers, de brochures et d'épreuves, ce volume existe-t-il ?

— Il existe, répondit le chef d'exploitation, et contient par ordre alphabétique les noms des familles nobles non seulement de Paris, mais de la province... Vous en trouverez vingt exemplaires dans le magasin Z, troisième travée, sixième rayon, classe 137...

— Voulez-vous me le donner... dit René Moulin.

— Attendez cinq minutes, monsieur... L'employé disparut dans la spirale de l'escalier conduisant au sous-sol et reparut bientôt, le volume à la main.

René paya son acquisition et sortit du magasin en emportant sous son bras un livre assez volumineux.

— Tu as ce qu'il te faut ? dit Jean-Jeudi.

à Jésus-Christ, prononçant les paroles que les prêtres prononcent dans la Cène.

La reproduction a été qualifiée par le tribunal de Berlin de délit d'outrage à l'institution de l'Eglise chrétienne.

Angleterre

Londres, 18 avril. — Hier a eu le banquet annuel du lord maire, 400 convives y assistaient. Le prince Ghika, répondant au toast que le lord maire portait aux représentants étrangers, a dit que la Roumanie comptait sur l'assistance de l'Angleterre pour obtenir la liberté de navigation sur le Danube, qui est ouvert à tous les pays.

Autriche-Hongrie

Vienne, 18 avril. — La Gazette de Vienne, organe du parti allemand en Autriche, constatant la fin de l'influence de ce parti, dit qu'il devient nécessaire d'en organiser un nouveau, qui comprendra toutes les nationalités faisant partie de l'empire.

Russie

Paris, 18 avril. — Nous recevons, de Saint-Petersbourg, des détails navrants et encore inédits sur de nouvelles scènes de sauvagerie qui viennent de se produire en Podolie contre les juifs.

Plus de deux mille de ces malheureux ont encore été martyrisés par les fanatiques. Dans la ville de Balta, c'est un véritable massacre qui a eu lieu.

Le gouvernement russe s'efforce de faire le silence sur ces événements. Il lui semble que du moment où il a essayé de les prévenir, la presse doit se garder de révéler qu'il n'y a pas réussi.

Cependant, la vérité finit par se faire jour, et ces désordres persistants, joints au réveil de l'esprit révolutionnaire dont l'assassinat du général Strelnikoff a été la première manifestation, recommencent à semer l'inquiétude dans tous les rangs de la société.

Paris, 18 avril. — L'assassinat du général Strelnikoff à Odessa a jeté l'épouvante non-seulement au sein de la famille impériale, mais encore dans l'entourage du czar. Les personnages influents de la cour comprennent qu'à l'occasion ils ne seront pas plus épargnés que l'autocrate lui-même.

Plusieurs d'entre eux, le ministre de la maison impériale, général Woronzow-Daschkow, et le général Tcherewin, qui déjà avait été l'objet d'une tentative de meurtre, notamment, ont reçu du comité exécutif des nihilistes l'avis qu'ils étaient condamnés à mort et que cette sentence recevrait son exécution au premier jour.

La police ne sait où donner la tête. Elle a recours chaque jour à de nouvelles mesures et ne trouve dans aucune l'efficacité qu'elle en attendait. Pour dernière réforme elle vient d'être organisée sur le modèle de la police française en brigades comptant chacune 18 officiers supérieurs et 3 ou 5 hommes placés sous leurs ordres.

On télégraphie d'autre part de Saint-Petersbourg, au Tageblatt de Berlin, que la Russie prépare une véritable razzia contre les nihilistes.

Dans les environs de Petersbourg, de Moscou et d'Odessa, la gendarmerie assistée de la troupe, fait des perquisitions étendues et des plus minutieuses, ce qui n'a pas empêché le préfet de police de Moscou de recevoir le jour de Pâques des œufs remplis de matières explosibles avec cet avis que des œufs semblables seraient distribués à un grand nombre de dignitaires pendant les fêtes du couronnement d'Alexandre III.

Saint-Petersbourg, 18 avril. — M. de Giers, le nouveau ministre des affaires étrangères, vient d'adresser aux représentants de la Russie à l'étranger une circulaire dans laquelle il déclare que la politique extérieure ne subira pas de modifications.

Etats-Unis

Washington, 18 avril. — La Chambre des représentants a adopté par 201 voix contre 37 le nouveau projet d'exclusion des Chinois des Etats-Unis pour une période de dix ans.

Un projet a été présenté ordonnant au secrétaire d'Etat de faire des démarches afin de rétablir les relations diplomatiques des Etats-Unis avec la Perse.

Le steamer Hermod, venant du Havre, a été avarié par les glaces. La cargaison a été perdue ; le navire a été sauvé avec peine.

ONZE CENT MILLE FRANCS volés à la poste de Paris

Les journaux de Paris nous apportent des détails sur le vol considérable qui a été commis, durant la nuit de dimanche à lundi, à l'administration des Postes.

Ce vol a été, comme on le verra, accompli dans des circonstances assez mystérieuses.

Voici comment :

Les plus chargés qui n'avaient pu être distribués dans la journée de dimanche avaient été déposés dans l'une des trois armoires spéciales affectées à cette destination. Ces armoires, bâtons-nous de le dire, sont en bois, et n'offrent qu'une résistance insuffisante. Un coup de crochet, comme c'est le cas, et le tour se trouvait fait ! Elles sont placées dans une chambre voisine de la salle des distributeurs. On l'appelle communément la « salle réservée ».

Ces trois armoires se ferment au moyen de deux serrures de sûreté et avec quatre clefs dont deux sont confiées à un commis principal et deux au chef de service. On conçoit qu'en raison du dimanche, de nombreuses maisons de commerce et de banque, étant fermées, ne pouvaient accepter leurs envois de valeurs ou d'argent ; le soir venu, on les avait placés dans des sacs selon les onze rayons suivant lesquels Paris est divisé ; puis on avait enfilé les sacs dans les armoires.

Les versements étaient d'autant plus importants que le 15 avril est à la fois un jour de terme et d'échéance.

Or lundi, vers quatre heures du matin, les employés qui arrivaient dans la salle de distribution virent avec une stupeur bien compréhensible que la chambre réservée était ouverte et qu'une des armoires était fracturée.

Les malfaiteurs avaient ouvert le sac contenant les chargements du deuxième rayon, c'est-à-dire du quartier de la Bourse, la rue du 4 Septembre, la chaussée d'Antin et la rue Blanche. Après avoir vidé toutes les lettres sur la table, ils avaient fait un choix. Ils ont pu dérober ce qui leur a convenu, car ils ont eu soin de faire disparaître en même temps les feuilles d'avis envoyées par les bureaux ambulants.

Avant de poser la question de la responsabilité, il y a lieu de mesurer l'étendue de la perte.

Autant qu'on a pu l'estimer, elle ne se monterait pas à moins d'un million cent mille francs.

Tel est, du moins — approximativement le chiffre des valeurs déclarées.

Mais, pour avoir un résultat sérieux, — il faudra reconstituer les états et demander à chaque expéditeur la somme expédiée.

Dans le commerce, en effet, lorsqu'on envoie des valeurs ou de fortes sommes, on ne fait pas toujours la déclaration exacte ; on tire à l'économie ; même on se contente souvent de faire simplement une lettre recommandée ; la taxe supplémentaire n'étant dans ce cas que de 25 centimes, et la somme confiée étant illimitée ; seulement en cas de perte, l'expéditeur alors n'a droit qu'à une indemnité de 25 francs. Malgré cela les financiers et les négociants usent presque toujours de ce procédé.

Comment un tel vol a-t-il pu être commis ? Et par qui ?

Sur la place du Carrousel sont deux postes d'infanterie, avec sentinelle de jour et de nuit.

Les hommes de garde ont été interrogés mais aucun d'eux n'a rien vu d'anormal. Si les voleurs avaient escaladé la palissade, ils eussent probablement été aperçus par les soldats. Aussi présume-t-on que le vol a été commis par des gens au courant du service et qui hier soir, à huit heures, à la fermeture des bureaux se sont introduits, après la ronde de nuit, dans la salle de distributions des lettres où se trouve l'armoire aux chargements.

Détail curieux : les malfaiteurs ont dû briser une vitre pour atteindre la poignée de la crémonne de la porte d'entrée des bureaux située à côté du poste. Aucun bruit n'a été entendu par les soldats.

J'ajouterai que les abords des bâtiments des postes sont occupés par des ouvriers de la Compagnie lyonnaise d'éclairage électrique qui surveillent le fonctionnement des machines en mouvement pour l'éclairage de la place de Carrousel ; il y a un certain nombre de cochers aussi.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le vol a été

commis par des gens « du bâtiment » ou y touchant près.

M. Renduel et M. Pinaud, ce dernier receveur principal, a fait prévenir M. Kuehn, commissaire de police, qui a ouvert une enquête, après avoir fait constatations légales. Ce dernier n'a encore rien découvert, non plus que M. Macé, chef du service de sûreté, qui lui a prêté son concours et a examiné le lieu où le vol a été commis.

Selon eux, on devrait admettre qu'on se trouve en présence d'une bande organisée et composée de gens au courant des us et coutumes de la maison : mais ne devrait pas en tirer la conclusion forcée que les coupables sont des employés des postes. Or, les messieurs disent, à l'appui de leur raisonnement, que depuis que cette administration a été transférée dans les baraques provisoires de la place du Carrousel, il y a de nombreux ouvriers, serruriers, menuisiers, charpentiers, électriciens qui, travaillant toute la nuit dans les bureaux, à côté des employés, peuvent connaître comment se fait le service.

Cependant, il semble généralement difficile que des gens n'ayant pas la connaissance parfaite non-seulement des états, mais des habitudes de l'administration, aient pu accomplir ce vol.

Le résultat le plus immédiat de ce détournement est un certain nombre de protêts et un sérieux préjudice pour beaucoup de commerçants, qui attendent l'argent de quelques uns de ces chargements pour faire face à leur échéance. Ce sont en somme, jusqu'ici, plus à plaindre.

Tirage de la loterie des Artistes dramatiques

On communique la note suivante aux journaux :

« La commission de surveillance de la Loterie d'Artistes dramatiques a l'honneur de rappeler au public que le tirage aura lieu après-demain jeudi 20 du courant, à trois heures précises, au Cirque d'Hiver, boulevard des Filles-du-Calvaire. »

« Un chèque sur la Banque de France sera délivré aux porteurs des numéros gagnants à partir du lundi 24 avril, de 2 heures à 4 heures, au siège de la Loterie, 13, rue de la Grange-Batelière. »

— Il y a par suite des spéculations, nous télégraphie notre correspondant parisien, une véritable fièvre sur les billets de la Loterie des artistes dramatiques. Aujourd'hui, malgré l'annonce du prochain tirage, ne se vendaient plus, à la Bourse de Paris, que centimes.

MORT D'UNE ÉCUYÈRE

Paris, 18 avril.

Mlle Emilie Loisset, une de nos meilleures écuyères, est morte hier matin, à neuf heures, des suites de la chute qu'elle avait faite au Cirque d'Hiver, avec son cheval : *J'y pense*.

Samuel, à la répétition, *J'y pense* était très nerveux ; et en arrivant devant l'obstacle, il simulait une table montée et servie pour dîner. Couverts, il se dérobait brusquement, et faisait une volte rapide, il se dirigea au galop vers la curie, d'où il était parti pour sauter. Mlle Loisset voulut le ramener sur l'obstacle, mais le cheval se cabra et donna un tel coup de queue qu'elle fut projetée sur son arrière-train avec une violence extraordinaire.

Mlle Loisset, qui était non-seulement une écuyère hors ligne, mais une cavalière sage et pareille, avait suivi tous les mouvements du cheval et elle était malheureusement tellement liée à lui que dans la chute elle se trouva complètement sous lui.

La fourche de la selle, dans le mouvement de droite à gauche, s'étant déplacée, est venue perfriser les intestins.

Elle se releva aussitôt, en disant à M. Fournier, qui s'était porté à son secours, qu'elle éprouvait une forte douleur intérieure.

Dick Thorn, reprit René. Si nous échouons de côté-là, notre fortune est bien compromise.

— Il faut savoir si je me suis trompé croyant trouver en elle la femme de Neuilly.

— Allons tout de suite en reconnaissance.

— C'est loin, et il est tard...

Un fiacre passait à vide.

René Moulin fit signe au cocher.

Les deux hommes montèrent en voiture.

— Rue de Berlin... dit Jean-Jeudi.

— Quel numéro ?

— Arrêtez-vous à l'entrée de la rue, du côté de la rue de Cléry...

A l'endroit indiqué le fiacre fit halte. Le voleur émérite conduisit son compagnon face à la demeure de mistress Dick Thorn.

— C'est un hôtel particulier... murmura René. Il sera moins facile d'entrer là-dessus qu'aux Barreaux-Verts...

— Il ne s'agit que de sonner...

— Et après ?

— Nous dirons que nous voulons voir la maîtresse de la maison.

Le mécanicien sourit.

— Et vous croyez, répliqua-t-il, qu'on nous introduira tout de suite, sans nous demander nos noms et quelle affaire nous amène ?

— Tu n'hésitais pas à nous présenter à Saint-Dominique, chez le duc de la Tour-Vaudieu qui est un plus gros personnage que mistress Dick Thorn...

XXIX

— Pas de chance, décidément ! dit le mécanicien à son compagnon, lorsque la porte se fut refermée derrière eux.

— La déveine se consoler murmura Jean-Jeudi.

— Nous n'avons plus d'espoir qu'en mistress

moins, elle se rendit seule, refusant l'aide qu'on lui offrait, à la pharmacie du Cirque, qui se trouve dans un des couloirs des premières. Là, les soins les plus empressés lui furent donnés aussi par les docteurs Gory et Pietri, que M. Franconi avait fait mander en toute hâte. A cinq heures elle regagnait la rue Oberkampf, où elle demeurait avec sa tante, et elle avait encore la force et le courage de monter deux étages.

Tout faisait espérer un mieux dans la soirée de samedi et la journée de dimanche. Dans la nuit, le mal au contraire empirait, et les vomissements, suivis de douleurs violentes, la prenaient vers quatre heures du matin.

Hier, à neuf heures, la malheureuse écuycère expirait sans agonie, remerciant tous ceux qui l'entouraient des soins qu'on lui donnait.

Pour honorer la mémoire de Mlle Loisset, l'administration du Cirque a décidé qu'elle ne serait pas remplacée pendant toute la saison d'été.

Mlle Emilie Loisset est la belle-sœur du prince de Reuss. Ses obsèques auront lieu demain.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 18 avril. — Les élections qui ont eu lieu hier pour la nomination de quatre prud'hommes patrons de la 1^{re} catégorie ont donné les résultats suivants :

Inscrits : 283. — Votants : 10.

Ont été élus :
M. Jacob Denis..... 10 voix.
Chapuis Claude..... 10 »
Chavanon Louis..... 10 »
Bonnard Joseph..... 10 »

Ces candidats étaient ceux recommandés par le conseil et par le syndicat des tissus.

Une tentative de suicide, qui, selon toute apparence, a des suites funestes, a eu lieu ce matin au 4^e étage de l'immeuble portant le n° 5 de la place de l'Hôtel-de-Ville et dans un corps de bâtiment ayant façade sur la rue du Treuil.

A 8 heures environ, un jeune homme de 18 ans, du nom de Clément Tellier, s'est tiré un coup de pistolet à la tempe droite sur le palier de son logement.

M. les docteurs Guillaud et Cordier, immédiatement appelés, ont donné quelques soins à ce malheureux, mais ils considèrent comme tout à fait improbable qu'il puisse survivre à sa blessure.

Il n'a pourtant pas succombé à l'heure où nous écrivons ces lignes (onze heures et demie) et tout espoir n'est pas perdu.

L'acte de désespoir auquel s'est laissé aller le jeune Tellier est attribué à un dissentiment avec sa famille.

Il voulait se marier et, vu son âge, ses parents refusaient de donner leur consentement.

Le pauvre garçon était depuis peu sorti d'écule avec le grade de bachelier ; il était maître-adjoint dans une institution de Montaud.

Il appartenait à une famille d'honorable commerçants de la rue du Treuil.

Cette nuit le nommé Auguste Gériote, âgé de 40 ans, demeurant rue Polignais, 30, a tenté de se pendre dans la cour de sa maison.

Des ouvriers ayant aperçu ce qui se passait ont crié au secours de leur fenêtre, et le nommé Pierre Forestier est arrivé assez à temps pour couper la corde et délier Gériote de sa périlleuse situation.

Ce matin, Gériote est en parfaite santé.

On attribue son acte de suicide à la jalousie.

ISERE

Grenoble, 18 avril. — La séance d'ouverture du conseil général a eu lieu hier à 3 heures.

Le président de la commission départementale, M. Serret, rend compte des travaux de la commission, qui sont approuvés.

Divers comités ont envoyé des demandes de souscriptions pour élever des statues à Victor Hugo, au pape Urbain II, etc.

La discussion est renvoyée à la session d'août.

M. Marion réclame la nomination d'une commission des chemins de fer.

M. Jay émet le vœu que cette commission soit composée de 15 membres.

M. Pascal n'en veut que 7 ; M. Marion 9.

Cette dernière motion est adoptée.

Les différentes commissions se réuniront demain, à trois heures ; il y aura séance publique à quatre heures.

Le conseil d'administration de la Société d'agriculture de Grenoble a décidé dans sa réunion de samedi dernier que son prochain concours aurait lieu à la fin de la première quinzaine de septembre.

Procès-verbal a été dressé contre M. d'Ariès, général de division, comme responsable de la laceration des affiches électorales apposées contre l'hôtel de la division.

Nous voulons bien croire que M. d'Ariès est étranger à la laceration de ces affiches, et que c'est sans doute quelque gamin qui se sera livré à cet amusement.

Voiron. — Un terrible accident a eu lieu vendredi courant à onze heures et demie du matin, à la fabrique de soierie du Colombier, appartenant à M. Faugère, maire de Voiron.

Le nommé Claude Barouit, était occupé à graisser des engrenages en marche, lorsqu'il a été saisi par la transmission et enroulé autour d'un arbre.

Avant qu'il ait eu le temps de pousser un cri, le malheureux Barouit était écharpé et rejeté à terre avec violence.

Un spectacle horrible attendait les nombreux témoins de cette scène. Un des bras de la victime avait été arraché entièrement et tournait autour de la transmission.

La mort a été instantanée.

Cet accident a jeté la consternation parmi tout le personnel de la fabrique, où Barouit jouissait de l'estime de ses maîtres et de celle de tous ses camarades.

AIN

Bourg, 18 avril. — Par arrêté du 14 avril sont convoqués, pour le samedi 6 mai, à l'effet de procéder à l'élection de leurs maires et de leurs adjoints, les conseils municipaux des communes de Ceyzériat, Coligny, Pont-d'Ain, Champagne, Hauteville, Lagnieu, Lhuis, Seyssel, Virieu-le-Grand, Collonges, Ferney, Brénod, Izernore, Poncin, Trévoux, Montluel, Thoiry, Villars.

VAR

Saint-Raphaël, 18 avril. — L'aérostat du capitaine Joris, qui devait servir à de nouvelles expériences d'observation aérienne, est parti, hier, de notre ville. Le gonflement s'était opéré à l'aide de l'hydrogène pur et par un nouveau système de batterie. La descente s'est effectuée en pleine mer, où l'aérostat, après être resté 45 minutes captif au frein aéronautique, a été ramené dans le port par le vapeur *Lion-de-Mer*. La population a fait au capitaine un chaleureux accueil.

VAUCLUSE

Avignon, 18 avril. — Le nommé Jean Cambe, employé du télégraphe, a fait un faux mandat télégraphique de 2,000 fr. qu'il a perçu à Valence. Il a pu s'enfuir.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Des agents de la sûreté ont arrêté sur le quai de l'Hôtel, les nommés Ferré et Boïdet qui venaient de voler sur une voiture stationnant rue de l'Arbre-Sec, un colis contenant deux chapeaux et deux manteaux de dame d'une valeur de 200 francs.

Ferré et Boïdet, tous deux récidivistes, ont été condamnés, le premier à 8 mois et le second à 9 mois de prison.

André Dumas suivait la rue de la Lône à deux heures du matin, portant dans un sac 80 kilos de savon.

Rencontré et questionné par des gardiens de la paix, il n'a pu leur indiquer la provenance de cette marchandise.

Dumas a été condamné pour vol au préjudice d'inconnus à 6 mois de prison.

Un camelot, André Jouin, a été arrêté, rue Saint-Dominique, au moment où il venait de caillier un portemonnaie dans la poche du manteau de Mlle Pagnon, rentière.

Ce pick-pocket a été condamné à 1 mois de prison.

Le nommé Romain Mouleyron, manœuvre, âgé de 18 ans, s'est introduit chez M. Brignais, propriétaire, cours Viton, 28, et lui a soustrait une somme de 2,00 francs, placée dans une armoire non fermée à clef.

Il a été condamné pour ce méfait à 8 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 19 avril, 109^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 04, coucher, 6 h. 53. Les jours croissent de 4 minutes.

Ephémérides (1685). Mort de Letellier, ministre de Louis XIV.

M. Cl. Blain, nommé conseiller municipal de la 38^e section, vient d'adresser à ses électeurs la lettre suivante :

A messieurs les électeurs de la 33^e section

Chers concitoyens,

Vos suffrages du 16 avril m'appellent à siéger au Conseil municipal de Lyon.

Je n'ai pas recherché cet honneur, mais je l'accepte franchement, loyalement.

Par des actes utiles, par un dévouement absolu à la chose publique, je m'efforcerai de justifier votre confiance.

Vive la République !

C. BLAIN.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée et aux préfets, au sujet des opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an en 1882 :

Messieurs, afin de vous mettre à même d'éclairer dès à présent les jeunes gens qui voudront contracter l'engagement conditionnel d'un an en 1882, j'ai l'honneur de vous faire connaître les dates auxquelles s'effectueront les opérations relatives au volontariat.

Du 1^{er} juillet au 26 août, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où il veulent s'engager. Cette obligation est la même :

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ;

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi ;

Et pour ceux qui, après avoir été refusés l'année dernière pour cause d'incapacité physique, ont été, en

1882, reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Passé le 20 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1882 qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupe à cheval chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront également du 1^{er} juillet au 26 août inclus.

La composition écrite qui, d'après les prescriptions de l'article 4 du décret du 10 mai 1880, est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 28 août, à huit heures précises du matin.

La date à laquelle commenceront les examens oraux, ainsi que celle des engagements et de la mise en route, seront fixées ultérieurement.

Je prie les préfets de donner à la présente circulaire toute la publicité dont ils disposent.

BILLOT.

Il est toujours bon de se renseigner sur l'état de la fortune publique, et même en général de la fortune privée. Pour cela rien ne vaut un document officiel, reposant sur chiffres authentiquement recueillis.

La direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre nous fait connaître que les valeurs successorales, sur lesquelles ont été assis les droits d'enregistrement en 1881, s'élevaient pour la France à 5 milliards 262,569,100 fr. On constate chaque année une forte augmentation.

Une exposition de fleurs, fruits, légumes et objets d'art ou d'industrie horticole aura lieu aux Folies-Bergère, le 4 mai prochain.

Elle sera ouverte à tout ce qui se rattache directement à la culture et à l'art des jardins.

Les demandes pour exposer seront adressées à M. L. Cusin, secrétaire de la Société, au Palais des Arts. Elles seront faites avant le 25 avril ; passé ce délai, les produits pourront être admis mais hors concours.

Les objets destinés à l'Exposition seront installés le 2 mai, à l'exception des légumes et des fleurs coupées dont le délai d'installation est fixé au lendemain, avant dix heures.

Le jury entrera en fonctions le 3 mai, à 11 heures.

L'enlèvement des produits aura lieu dans la journée du 8 mai.

Le service d'inspection des viandes de boucherie a opéré les saisies indiquées ci-après pendant le mois de mars 1882 :

2 bœufs, 6 1/2 vaches, 8 chevaux, 4 veaux, 3 porcs, 3 moutons, 1 chèvre, 36 chevaux, 135 kilos viandes fraîches, 53 kilos de salaisons, 4 terrines foie gras, 93 abats d'espèces diverses, La visite des viandes foraines a porté sur 171870 kilos ainsi divisés :

Viandes fraîches, kilos 103,320.

Salaisons kilos 68,550.

Encore un suicide !

Hier matin, à 8 heures, un vieillard de 80 ans, Jean-Baptiste Guillot, jardinier, demeurant place de la Croix, 148, s'est jeté dans le Rhône au niveau du bac à traîne de la Mouche.

Retiré presque aussitôt par des mariniers, le malheureux a été conduit à l'Hôtel-Dieu, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

C'est à la misère que serait dû cet acte de désespoir.

M. B..., ébéniste, montée du Gourguillon, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir les plus fâcheuses suites.

Voici dans quelles circonstances :

Un de ses voisins était venu le prier de venir ouvrir la porte de son jardin que le vent avait fermée et dont la clé était en dedans. M. B... entreprit de passer par-dessus le mur de clôture au moyen d'une corde qui, malheureusement, vint à se rompre, et le malheureux fut précipité sur le sol de la hauteur d'un premier étage.

Dans sa chute, il ne s'est fait heureusement que des contusions sans gravité.

Hier soir, les gardiens de la paix ont trouvé un individu inconnu et sans connaissance sur la voie publique à l'angle des rue Servient et de Vendôme.

Ce malheureux a été conduit au poste où tous les soins nécessaires lui ont été prodigués. Revendu à lui, il n'a pu prononcer une parole qui put fixer son identité. On a dû le conduire à l'Hôtel-Dieu, où il a été reçu d'urgence.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir dans la rue Bourbon, autour d'une jeune fille de 17 ans, Marie M..., guimpière, qui atteinte d'aliénation mentale, se livrait à toutes sortes d'excentricités.

Des mesures ont été prises par sa famille pour la faire admettre dans une maison de santé.

Voici divers :

Le nommé Jules F..., âgé de 14 ans, manœuvre, cherchait hier à vendre à un prix dérisoire une longue-vue, d'une certaine valeur. Signalé aux agents par une personne à qui il venait de l'offrir, il a été arrêté pour vol et écroué à la Permanence.

La nuit dernière des malfaiteurs ont pénétré dans une chambre de l'hôtel Duguesclin et ont soustrait une somme de 15 fr. et divers effets d'habillement d'une valeur de 200 fr. environ au préjudice d'un voyageur.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Société de Géographie

Le cours de géographie commerciale professé par M. Coumes, quai de Retz, 25, interrompu à l'occasion des vacances de Pâques, ne sera repris que le mardi 25 courant. Un avis ultérieur fera connaître le sujet de la prochaine conférence.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 18 avril, 4 h. 30 soir.

Température : Le vent du Sud qui soufflait hier a valu à nos régions un réchauffement très marqué : la température a atteint 19° à 1 h. du soir. Il a plu dans la soirée, puis le baromètre est remonté assez vite et le vent a tourné au N. O. pendant la nuit ; ce matin, la température est en baisse et il tombe par instants de faibles averses.

Il est probable que des pressions élevées continueront à s'avancer par l'Ouest, le baromètre restant relativement bas sur l'Italie et sur la Baltique ; dans ce cas, le refroidissement qui se fait sentir s'accroîtrait. Temps probable : Nuit assez froide, beau.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Une indisposition (sans gravité) de M. Salomon, a obligé la direction à remettre la dernière représentation de *Robert-le-Diable*, à demain jeudi 20 courant ; la saison de grand-opéra finissant fin avril, nous pensons être agréable au public en annonçant que chaque ouvrage ne sera plus donné qu'une seule fois.

La 4^e représentation des *Contes d'Hoffmann* aura lieu aujourd'hui mercredi 19, avec la 1^{re} représentation (reprise) de la *Bouquetière*, ballet en 1 acte de M. Alfred Lamy.

Les *Contes d'Hoffmann* obtiennent tous les soirs le plus vif succès, l'ouvrage n'aura plus que quelques représentations.

PUBLICATIONS NOUVELLES

STATIONS HIVERNALES ET BALNÉAIRES

Voici le sommaire de la 2^e livraison du journal mensuel illustré : *Stations hivernales et balnéaires* (chez Delegrave, éditeur, 15, rue Soufflot à Paris.)

Texte. — I. — Sur les bords de la Méditerranée, par Ch. Limouzin.

II. — Menton, par J. Valserre.

III. — Chronique de Saint-Raphaël, par Pierre Barbier.

IV. — La Turbie-sur-Mer, par E. Marcel.

V. — Les Régates de Nice, par Léon Bouyer.

VI. — Cannes, par Joseph Mathieu.

VII. — Les Fêtes de Saint-Raphaël.

VIII. — Entre Cannes et Menton.

IX. — Dessins drôlatiques par Robert Tinant.

Gravures. — Arrivée de Sa Majesté la reine d'Angleterre à Menton.

Château des Rosiers, résidence de Sa Majesté. Saint-Raphaël, la plage des bains, le Grand hôtel et la rade.

La Turbie sur mer et la rade.

La baie des Anges à Nice et la pointe de Villefranche.

La pointe de la Croisette vue de la Croix-des-Gardes. Dessins drôlatiques par Robert Tinant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 avril.

L'événement a complètement mis en défaut les prédictions et les rumeurs pessimistes qui avaient couru la semaine dernière ; la liquidation de quinzaine s'est faite sans réaliser les informations, nous allions dire les espérances des novellistes qui annonçaient une tension des reports et un recul marqué de la cote. Celle-ci a obtenu aujourd'hui de notables plus-values et la prorogation des engagements en cours s'est accomplie à des conditions de crédit modérées.

Ainsi se dissipent les préoccupations qui avaient assiégré le marché vers le milieu de la semaine dernière et dont samedi encore la cote de tous ces fonds publics portait la trace visible.

Le revirement n'est pas moins net dans ses effets, et tout d'abord — quoiqu'ils n'aient rien eu à voir à la liquidation, mais par une conséquence directe de la facilité de celle-ci — nous trouvons les rentes françaises en hausse marquée.

D'une clôture à l'autre le 5 0/0 passe de 118,20 à 118,35, le 3 0/0 de 84 à 84,20, l'Amortissable de 84,05 à 84,40.

Le 5 0/0 italien est remonté d'un mouvement ininterrompu de 90,10 à 90,60.

Le Turc, dont nous conseillons plus vivement encore que précédemment de surveiller les tendances, gagne 25 centimes à 13,40.

Le Suez qui restait à 2,585 reste à 2,630 ; le Panama, l'Omnibus, le Gaz sont fermes.

Les reports des actions financières ont été, comme ailleurs très modiques ; les tendances de ce groupe sont aussi très bonnes.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 18 avril, 11 h. 50 soir.

Le mouvement judiciaire paraîtra vendredi à l'*Officiel*.

Londres, 18 avril.

M. Parnell ne s'est pas reconstitué prisonnier, il est activement recherché par la police.

— Un traité d'extradition qui n'a pas été publié, a été conclu entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche.

